



## Recours en révision sur l'entretien professionnel 2013 Catégorie A

Le jeudi 12 septembre, s'est tenue la CAP Locale de recours en révision sur l'entretien professionnel 2013 pour la catégorie A. Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire suivante.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition au décret du 28 juillet 2010 qui met en œuvre l'entretien professionnel, instaure un recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL et supprime la note chiffrée.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littéraire.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

En préalable à l'examen des recours la CGT demande que soient communiqués à la CAPL tous les éléments relatifs à la procédure de l'entretien professionnel dans la direction et notamment la répartition par cadre et par service des attributions, le nombre de recours hiérarchiques et le volume de modifications apportées par l'administration (tableau synoptique, appréciations littérales, admissions totales ou partielles...).

479 agents étaient à évaluer dont 42 à l'échelon terminal. Le solde de la réserve après recours auprès de l'Autorité Hiérarchique est de 10 réductions d'un mois et de 3 réductions de 2 mois.

11 recours hiérarchiques ont été introduits. 1 a obtenu totalement satisfaction, 5 ont obtenu des modifications partielles et 5 ont fait l'objet d'un rejet en totalité.

3 dossiers étaient présentés lors de cette CAP Locale (tous défendus par la CGT). Les élus sont intervenus de manière détaillée et argumentée sur chacun des dossiers. Suite à nos interventions, un agent a obtenu une réduction de 2 mois, un autre a obtenu une réduction d'un mois ainsi qu'une modification de l'appréciation littéraire.

Pour votre défense rejoignez la CGT Finances Publiques.

Les élus CGT

Brigitte COGNET – Pierre-Jean BERTHOUMIEU (titulaires) – Danielle  
LEFEUVRE – Philippe GEOFFRE (suppléants).